

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 11 JAN 2021

21-00008
N° _____/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le 07 février 2021, d'un concours direct sur mesures nouvelles spéciales de recrutement de **mille cent cinquante (1 150) Professeurs des Lycées et Collèges** pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature, **session de 2020**.

A - CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Enseignement Post Primaire et Secondaire Général

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOI	OPTIONS	NOMBRE DE POSTES	NIVEAU DE RECRUTEMENT
			LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs des Lycées et Collèges	Allemand	160	Etudes germaniques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	140	Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	140	Lettres modernes, linguistique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Arabe	06	Langue arabe ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Histoire-Géographie	140	Histoire ou géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mathématiques	164	Mathématiques ou sciences économiques et de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Physique-Chimie	110	Sciences Physiques ou en Chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	SVT	120	Sciences de la vie et de la terre ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Philosophie	160	Philosophie, psychologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Education Physique et Sportive	10	Sciences et techniques des activités Physiques et sportives ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	
	TOTAL	1 150	

B - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du 12 janvier 2021 à 00 h 00 mn au 21 janvier 2021 à 24 h 00 mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la **Direction Générale des Examens et Concours (ex OCECOS)**.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdit   ni de b  gaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accept  .

C - ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

Les candidats à l'option Education Physique et Sportive subissent en outre une épreuve physique et sportive de coefficient 01 et porte sur :

- une course de 100 m et 1000 m pour les hommes ;
- une course de 80 m et 800 m pour les femmes ;
- saut ou lancer au choix pour les deux (02) sexes.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

Les admis seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions selon l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon